

ARRÊTÉ DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

ARRÊTÉ N°AP_2024_0355
Arrêté Permanent

8. Domaines de compétences par thèmes
8.3 Voirie

Arrêté Portant numérotation de voirie 32, chemin des planitres - la Glacerie - 50470 Cherbourg -en- Cotentin

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L.2213-28,
VU le Code de la route,
VU l'arrêté n°AR_2023_5065_CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,
VU l'absence et le manque de cohérence concernant l'adressage,
VU la nécessité pour la ville de Cherbourg-en-Cotentin de mener une action de dénomination et de numérotation des voies, il est nécessaire de donner un numéro de voirie à la parcelle cadastrée
203 ZC 123 Chemin des Planitres

ARRETE

ARTICLE 1 – Il convient d'attribuer le numéro de voirie **32** à la parcelle **203 ZC 123**

Le numéro vient en complément de : **chemin des Planitres La Glacerie 50470 Cherbourg-en-Cotentin**

ARTICLE 2 – Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la réception de cet arrêté par le demandeur.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e)

Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4 – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin,

Pour le Maire et par délégation, le Maire adjoint

Patrice Martin

Signé électroniquement par : Patrice MARTIN

Date de signature : 02/09/2024

Qualité : Elu Voirie, Eclairage public, Mobilier urbain, Atelier mécanique



Titre à modifier

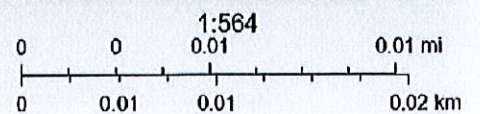
Publié le 03/09/2024

webdelib



23/08/2024 11:46:52

- | | |
|---|--|
| ☒ Rechercher une parcelle _Résultat du widget Requête | ☐ Hydrographie |
| ☐ Hameaux lieux-dits | ☐ Voie |
| ☐ Lieux-dits | ☐ Divers linéaire |
| ☐ Bâtiments ech proche | ☐ Eglise |
| ☐ Bâti dur | ☐ Chemins |
| ☐ Bâti léger | ☐ Sentiers |
| ☐ Parcellaire | ☐ Rail de chemin de fer |
| ☐ Parcellaire Propriétaire Cherbourg-en-Cotentin | ☐ Trottoirs, petits ruisseaux et terrains de sports |
| ☐ Section cadastrale | ☐ Parking, terrasse, surplomb |
| ☐ Limite communale | ☐ N° voirie |



Cadastr DGFI 2022, Le Cotentin

Commune de Cherbourg-en-Cotentin
© Communauté d'agglomération Le Cotentin